

## L'accompagnement des victimes

Pour chaque convention de partenariat établie avec une fédération, l'association Colosse aux pieds d'argile applique un forfait annuel relatif à l'accompagnement des victimes, des victimes collatérales et des structures impactées par des faits de violences sexuelles, physiques et/ou psychologiques.

### La prise en charge de tous les licenciés

Le forfait est proportionnel au nombre de licenciés de la fédération et se décline comme suit :

- Moins de 50 000 : 250€ par an
- 50 001 - 100 000 : 500€ par an
- 100 001 - 300 000 : 1 000€ par an
- 300 001 - 500 000 : 1 500€ par an
- Plus de 500 001 : 2 000€ par an

### Un accompagnement global

Tout l'écosystème fédéral pourra bénéficier des services suivants, assurés par une équipe de professionnels qualifiés ayant développé une expertise reconnue :

#### Soutien psychologique et juridique

- Consultations psychologiques et juridiques
- Préparation au dépôt de plainte (rédaction de témoignage)
- Préparation au procès pénal
- Orientation vers des avocats spécialisés
- Constitution partie civile

#### Conseils

- Conseils juridiques : droit du sport, droit administratif et droit du travail
- Mise en place au sein des structures d'un protocole interne de signalement
- Recommandations auprès des Commissions Éthique, disciplinaire et d'Appel
- Proposition de mesures et sanctions socio-éducatives concernant les auteurs mineurs

#### Formation continue

- Animation du réseau des référents via des webinaires thématiques

#### Groupes de parole

- Animation de 4 groupes spécifiques en visio - *places limitées*
- Pour les hommes victimes, les femmes victimes, les sportifs victimes et les victimes collatérales

#### Programmes de résilience par le sport

- Accueil de victimes mineures pendant une semaine - *places limitées*
- Accueil de victimes majeures pendant un week-end prolongé - *places limitées*

#### Gestion de crise

- Animation d'une cellule de crise
- Conseils en communication interne et externe
- Animation d'un temps d'échanges pour les personnes impactées

Une [plateforme d'alerte en ligne](#), gérée par l'association, permet d'assurer la confidentialité et de sécuriser les échanges entre les personnes déposant une alerte et les professionnels de l'association.